

PCPE ADULTES

L'ORGANISME GESTIONNAIRE DU PCPE EST L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE.

PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

| AVEC QUI ?



L'équipe est composée de :

- × Une éducatrice spécialisée ;
- × Une assistante sociale ;
- × Une cheffe de service ;
- × Un agent administratif ;
- × Une psychologue.

L'équipe du PCPE coordonne, en lien avec l'adulte, les interventions des professionnels en libéral en fonction des besoins identifiés (psychologue, éducateur, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute).



L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi
de 9 H 00 à 17 H 00.

Le PCPE adultes est un service
du pôle inclusif médicosocial adultes
de l'AREAMS.



| PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES |

18 impasse Chavatte - 85000 la Roche-sur-Yon
Tél. : 06 76 66 57 22
pcpeadultes@areams.fr

PCPE Adultes

| QU'EST CE QUE LE PCPE AREAMS ?

Le PCPE, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées, complète la palette de l'offre médico-sociale pour les personnes adultes en situation de handicap. Ce dispositif souple et modulaire garantit la continuité du parcours, prévient les ruptures ou évite que les situations ne deviennent critiques.

| POUR QUI ?



Le PCPE Adultes AREAMS accompagne des personnes majeures présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND).

Les personnes disposent d'une orientation PCPE de la MDPH. Elles sont prioritairement sans solution d'accompagnement, en attente de place en établissement ou service médico-social (ESMS) ou accompagnées par une structure dont l'offre n'est plus en adéquation avec leurs besoins. Ces personnes peuvent également être dans le refus d'un accompagnement en ESMS.

| POUR QUOI ?



Le PCPE vise différents objectifs :

- × Coordonner le projet de la personne ;
- × Mettre en oeuvre l'accompagnement auprès des professionnels libéraux et/ou d'autres acteurs ;
- × Soutenir dans les démarches administratives ;
- × Accompagner vers un diagnostic médical (CRA) ;
- × Mettre en place les bilans santé CPAM ;
- × Faire réaliser des bilans nécessaires (profil sensoriel, orthophonie...) ;
- × Identifier la situation sociale de la personne ;
- × Evaluer les droits couverts, orienter et guider vers les organismes de droit commun ;
- × Orienter la personne vers les ESMS les plus adaptés ;
- × Tester des outils de compensation ;
- × Orienter les aidants.



| COMMENT ?



La personne élabore son projet avec l'équipe du PCPE. Les champs d'intervention sont multiples : éducatif, santé, travail, logement, finance, administratif, droits sociaux, ...

L'accompagnement est mis en place avec des professions en libéral ou avec les dispositifs de droits communs.

L'équipe du PCPE est garante de la coordination des actions et de leur efficience.

| OÙ ?



Le PCPE intervient sur le territoire de la Vendée.

